



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Délibération N° 20-07-2023 / N°103

Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 19

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Marie Bernard suppléée par Michel Poiteau, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents excusés : Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix,

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bric
Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : Signature d'une convention régionale relative à la mise en œuvre du développement local mené dans le cadre du Projet européen LEADER 2023-2027.

Vu la délibération du 20 octobre 2022 validant notre dossier de candidature au programme européen LEADER 2023-2027 élaboré en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Artois. La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois avait été identifiée comme structure porteuse du GAL (groupe d'action locale) de l'Artois.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée communautaire que lors de sa réunion en date du 13 avril 2023 la Commission Permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France a validé notre dossier de candidature. Le montant de l'enveloppe européenne (FEADER) allouée à notre GAL s'élève à 750 000€, celle-ci sera abondée en automne 2023 lorsque l'ensemble des GAL seront sélectionnés.

Ainsi, pour formaliser cet engagement, une convention régionale de mise en œuvre du développement local pour la période 2023-2027 a été établie.

La présente convention a pour objet de préciser :

- La stratégie de développement local LEADER du GAL de l'Artois comprenant son descriptif, le territoire éligible retenu, le plan d'action décliné en fiches-actions et le plan financier correspondants ;
- Les répartitions des tâches entre l'Autorité de Gestion Régionale et notre GAL ;
- Les obligations respectives des différentes parties précisant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion, de contrôle et de suivi.

Monsieur le Président poursuit en expliquant que chaque GAL devait constituer un comité de programmation composé à part égale d'un collège public et d'un collège privé. Son rôle étant de sélectionner, par des critères de sélection objectifs via une grille de notation, des projets répondant à notre Stratégie Locale de Développement.

La réunion d'installation du comité de programmation s'est tenue le 21 juin 2023, il est composé de 8 membres publics et de 8 membres privés (et 16 suppléants).

Lors de la réunion, Monsieur le Président, Michel SEROUX a été désigné Président du GAL de l'Artois. Madame Véronique THIEBAUT, Vice-présidente à la CC du Sud Artois, a été désignée Vice-présidente. Le rôle du Président du GAL est d'animer le comité de programmation, de veiller au respect du règlement intérieur et de signer les invitations et les comptes-rendus.

La convention détaillant l'ensemble des éléments mentionnés ci-avant est jointe à la présente délibération. Suite à l'avis favorable des membres du bureau en date du 11 juillet 2023, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre du programme LEADER avec la Région Hauts-de-France, autorité de gestion du fonds européen, dans laquelle, il s'engage à assurer les missions du GAL pendant toute la durée du programme, conformément au cadre réglementaire européen.
- d'autoriser le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL de l'Artois.

- d'acter tous les éléments de la convention
- d'autoriser Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/07/2023 et publication ou notification du 28/07/2023

